

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 10 septembre 2020.**

L'an deux mille vingt, le dix septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, suite à la convocation du 2 septembre 2020 qui leur a été adressée par le Maire conformément au Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : MM. RECOULES, Vincent, ABADI, Richard, AUQUE, Séverine, BORDES, Thomas, BABEAU, Stéphanie, CAUSSE, Emilie, COQUIN Charles, DIEUZE, Michel, GUERRA, Christel, FARENC, Jean, MASSOL, Sandrine, GUERY, David, SUDRE, Nathalie, ALVERNHE Céline, RICCA, Pierre.

**Secrétaire de séance** : RICCA, Pierre.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal du précédent conseil en date du 02 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

EXONERATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON-BATI (AGRICULTURE BIO)

M. le Maire explique que, d'après une réglementation ancienne (article 1395 G du code général des impôts), les municipalités peuvent voter l'exonération de la part communale sur le foncier non-bâti dans le domaine de l'agriculture biologique pour les agriculteurs qui déclareront exploiter selon ce mode de production. Pour cela, la délibération du conseil municipal doit avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> octobre. Cette exonération temporaire d'une durée de cinq ans débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Mais ne elle sera applicable qu'à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Pour la municipalité, il s'agit d'un signal fort à destination du monde agricole qui souligne notre engagement à accompagner les producteurs dans cette démarche vers le bio. Actuellement, sur notre commune, 424 hectares dont certains appartiennent à trois agriculteurs valdérois sont cultivés de la sorte. Même si tous les membres du conseil sont d'accord sur le principe de cette exonération fiscale, ils ont souhaité reporter leur décision suite à un manque de précisions et d'informations, notamment sur le périmètre précis de cette exonération. Monsieur le Maire accepte ce report, va demander les informations complémentaires et mettra à nouveau cette possibilité d'exonération à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

POINT SUR LES DIVERS TRAVAUX EN COURS

**Place de la mairie** : La finition (grenailage) de la chaussée devrait intervenir en octobre 2020 et sera suivie par la pose de la signalisation par la société COLAS.

**Lotissement du domaine de la Font Neuve** : M. le Maire informe les membres du conseil de l'obligation de faire procéder à l'étude des sols sur chaque lot avant que les terrains puissent être mis en vente. Pour faire réaliser ces travaux, il propose d'obtenir rapidement des devis auprès de sociétés spécialisées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

**Bâtiment de la pharmacie** : Les travaux n'ont pas de retard. En principe l'officine pourra ouvrir à la fin du mois de septembre 2020.

#### RETOUR DES COMMISSIONS

Les participants aux diverses commissions ont exposé l'avancée de leur travail. Monsieur le Maire a indiqué avoir des retours positifs sur l'activité de la commission « artisans – commerçants ». Ces professionnels sont satisfaits des visites des élus à qui ils font part de leurs attentes.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Bar-restaurant l'Authentique** : M. le Maire indique que le congélateur de cet établissement, propriété de la municipalité, est tombé en panne. La réparation de cet appareil étant élevée, il propose son remplacement par un appareil neuf d'une valeur de 1896 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

**Salle du bâtiment multifonction** : la restauratrice ne souhaite plus utiliser cette salle pour son activité professionnelle. En vue de la mise en location dudit local, et pour pouvoir imputer avec précisions les consommations électriques des futurs utilisateurs, M. le Maire propose de faire installer un compteur supplémentaire dédié à cette salle.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

**Ecole** : Les membres de la commission « enfance – école » indiquent que l'achat d'un second ordinateur portable est nécessaire pour être mis à disposition des enseignants et élèves.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

**Equipement informatique du secrétariat de mairie** : M. le Maire indique que, suite à une panne, l'ordinateur du secrétariat a dû être changé pour un coût de 500 €. A cette occasion, un contrat de maintenance a été mis en place pour un prix de 56 €/mois. Il ajoute que le contrat d'entretien des imprimantes arrive à terme et qu'il convient de rechercher un nouveau contrat plus avantageux.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 30.

Le Maire,  
Vincent RECOULES.